



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité Saint-Frédéric

REGLEMENT 184-93

REGLEMENT D'ENTENTE METTANT FIN A L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UN LIEU D'ELIMINATION DES DECHETS SOLIDES PAR LA REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE BEAUCE CENTRE

ARTICLE 1

Le Conseil autorise la conclusion d'une entente mettant fin à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu d'élimination des déchets solides et constituant la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de Beauce Centre selon le texte produit en annexe.

ARTICLE 2

Le Conseil autorise le maire et la secrétaire-trésorière à signer l'entente.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion: 15 Mars 1993

Adoption: 5 Avril 1993

Publication: 7 Avril 1993


Maire


Secrétaire-trésorière

Copie conforme certifiée